

Fitch: L'industrie française de la gestion d'actifs doit surmonter les enjeux à court terme et revoir son offre de produits d'investissement

Fitch Ratings - Londres/Paris - 3 décembre 2008 : Fitch Ratings indique, dans un rapport publié ce jour, que l'industrie française de la gestion d'actifs doit désormais faire face à différents enjeux liés aux turbulences actuelles des marchés, mais aussi à ses caractéristiques structurelles. Elle doit notamment reconquérir la confiance des investisseurs et diversifier ses sources d'encours sous gestion en proposant des produits et des services mieux adaptés aux besoins des investisseurs. Cela concerne plus particulièrement la gestion monétaire, la gestion à performance absolue et les solutions d'épargne de long terme.

Le rapport, intitulé "French Asset Management Industry - Dynamics and Challenges", propose une vue d'ensemble de l'industrie française de la gestion d'actifs : son positionnement international, les dynamiques d'allocation des flux d'investissement, ainsi que les tendances qui se dégagent et les enjeux auxquelles elle est confrontée.

« Comme leurs homologues étrangères, les sociétés de gestion françaises souffrent d'un environnement de marché difficile, d'encours sous gestion et de revenus en baisse et d'une confiance entamée de la part des investisseurs » déclare Charlotte Quiniou, directeur au département Fund and Asset Manager Ratings de Fitch à Paris. « Elles chercheront à l'avenir un meilleur alignement de leur offre de produits aux besoins des investisseurs, notamment dans les domaines de la gestion monétaire, des produits à performance absolue et des solutions d'investissement à long terme. »

Les produits monétaires dynamiques et à performance absolue qui ont bénéficié, en France, d'une forte expertise locale et d'une croissance régulière jusqu'à ces derniers mois, sont fortement remis en cause et doivent faire l'objet d'une profonde révision en l'absence de standard de marché ou de définition émanant des autorités réglementaires. Le contexte actuel exerce également une pression particulière sur les sociétés de gestion indépendantes, qui représentent une part importante des sociétés de gestion françaises et devront faire la preuve de leur solidité financière tout en préservant la qualité de leurs ressources et de leurs processus de gestion et ce, en l'absence d'adossement.

Parallèlement à la mise en place de mesures d'incitations fiscales, les sociétés de gestion françaises occuperont un rôle central dans le développement d'une offre de produits d'investissement de long terme.

« L'enjeu principal consiste à diriger les flux d'épargne vers des solutions d'investissement qui correspondent mieux aux besoins de long terme des investisseurs, tels que des fonds à horizon, qui offrent un ajustement systématique de l'allocation d'actifs, ou encore des produits diversifiés à contrainte de risques, à la différence de produits référencés sur des indices de marché », indique Nicolas Bénétou, analyste au département Fund and Asset Manager Ratings de Fitch à Paris.

A fin 2007, le montant total des encours de l'industrie française de la gestion d'actifs s'élevait à près de 2 500 Mrd EUR, ce qui en fait un des principaux marchés d'Europe. Une large part de ces encours est concentrée auprès de filiales de banques et de compagnies d'assurance qui peuvent s'appuyer sur les réseaux de distribution captifs de leur maison-mère. Des sociétés de gestion indépendantes et innovantes sont apparues dans les années 1990 et commencent à se développer à l'étranger, même si leur part de marché en termes d'encours sous gestion reste relativement modeste au regard des principaux acteurs de la gestion en France. Par ailleurs, le marché français a, jusqu'à présent, laissé peu de place aux gérants étrangers. L'environnement réglementaire de la gestion d'actifs en France est devenu de plus en plus pragmatique et semble évoluer vers une approche basée sur des principes, comme l'illustrent les changements de réglementation concernant les fonds de fonds alternatifs ou les fonds ouverts immobiliers. Cependant, une approche basée sur des principes implique de meilleures

pratiques de gouvernance que ce soit dans la composition des conseils d'administration des sociétés de gestion et des fonds ou encore l'indépendance de la valorisation. La réglementation à laquelle sont soumis les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance ou caisses de retraite et de prévoyance) semble moins avancée que ce que permet la réglementation produits.

Le rapport est disponible sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com.

Contacts : Nicolas Beneton, Paris, Tél.: +33 1 44 29 92 73 ; Charlotte Quiniou, CFA, Tél.: +33 1 44 29 92 81 ; Aymeric Poizot, CFA, CAIA, Tél.: +33 1 44 29 92 76.

Relations presse : Françoise Alos, Paris, Tél. : +33 1 44 29 91 22

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section « Code de Conduite » de ce site.